

DOSSIERS / 22 Juillet 2018

## Comment mettre en pratique l'IA au sein des cabinets d'avocats ?

par Magalie Dansac Le Clerc, partner chez Baker McKenzie et élèveuse du robot Lancelaw, Thomas Defaux, collaborateur senior chez Baker McKenzie et éleveur du robot Lancelaw, ainsi que Benoît Raphaël, fondateur du projet collaboratif entre humains et robots Flint



Magalie Dansac Le Clerc



Thomas Defaux



Benoît Raphaël

**Depuis quelques mois, le bureau parisien du cabinet d'avocats d'affaires international Baker McKenzie compte un nouveau collaborateur hors du commun. Dénommé « Lancelaw », ce robot-avocat, doté d'une intelligence artificielle, assiste les 170 experts juridiques du cabinet à Paris dans leur travail quotidien. Si son champ d'intervention est clairement défini, il permet à ses confrères humains d'élargir leur vision sur l'innovation et l'avenir de leur profession.**

**Étude de cas avec Lancelaw, un robot élevé par des avocats de Baker McKenzie**

Parce qu'en plus de parler intelligence artificielle, il faut aussi la vivre, le bureau parisien de Baker McKenzie s'est doté d'un robot. Un robot qui s'appuie sur l'intelligence artificielle, et un robot qui peut parler à Baker McKenzie d'intelligence artificielle – et plus largement du futur du métier d'avocat et des transformations du secteur.

Ce robot, c'est Lancelaw (le « chevalier du droit » !). Sa mission : mettre son intelligence automatisée et ses facultés d'apprentissage exponentielles à profit pour produire chaque semaine une sélection personnalisée d'informations sur le sujet choisi par Baker McKenzie, à savoir le futur du métier d'avocat. Choissant d'autres chemins que ceux que pourrait prendre un documentaliste, et explorant plus loin et plus vite toute la richesse du contenu disponible sur Internet, Lancelaw, expert du droit et de l'innovation, éclaire les avocats du cabinet sur l'évolution de leur métier.

Adopté par le cabinet en août 2017, Lancelaw a été formé pendant plusieurs mois par deux mentors avocats, avec l'appui d'une équipe « innovation ». La courbe d'apprentissage fut courte et les tout premiers résultats trop approximatifs de Lancelaw, rapidement classés par ses éleveurs dans la catégorie « do no match », sont devenus du passé après seulement quelques semaines de formation. Plusieurs mois après son lancement, Lancelaw est devenu précis et fiable. Aujourd'hui, il effectue de façon autonome une veille permanente et envoie une fois par semaine, à l'ensemble des équipes de Baker McKenzie à Paris, une sélection de 15 articles pertinents en français et en anglais. Son algorithme, basé sur des technologies de machine learning et des « circuits neuronaux » a été développé dans le cadre du projet Flint. Mis sur la voie par ses éleveurs, qui lui ont appris de façon « humaine » – c'est-à-dire en distinguant les bons réflexes des mauvais, sans l'obliger à se focaliser sur un ou plusieurs mots-clés qui conduiraient à des résultats trop restrictifs – à s'intéresser aux thématiques les plus pertinentes, exclure les articles non appropriés, affiner progressivement son travail et prioriser ses sources, Lancelaw a évolué par lui-même et continue aujourd'hui de grandir.

Fruit d'un partenariat réussi entre une jeune startup et un cabinet international

Outre une expérience enrichissante et un outil de travail efficace, le robot Lancelaw est aussi l'aboutissement d'une coopération réussie entre une jeune startup, Flint, lancée début 2017, et un cabinet international qui ne cesse de se réinventer pour appréhender la transformation de son métier.

La valeur ajoutée pour Baker McKenzie est double : premièrement, Lancelaw constitue une étape supplémentaire dans le programme d'innovation du cabinet, « Break The Codes », qui vise à innover pour améliorer l'expérience client. Ce programme, porté par Sandra Valmier, Directrice Marketing-Business Development et Communications de Baker McKenzie Paris, a débuté en 2017 par un partenariat avec 42, et notamment une initiation à la pédagogie novatrice de l'école, et s'est poursuivi avec un hackathon, le premier organisé par un cabinet d'avocats d'affaires international, en février 2018, en collaboration avec 42 ainsi que le studio d'innovation Schoolab. Deuxièmement, les articles sélectionnés par le robot, portant sur des sujets comme la LegalTech, l'intelligence artificielle dans le domaine du droit, l'accès aux services juridiques numériques ou encore la justice prédictive, permettent aux membres de Baker McKenzie de suivre les dernières innovations et rester à la pointe de l'information.

Pour Flint, la jeune startup française ayant développé la technologie d'intelligence artificielle sous-jacente aux robots

Retrouvez cette article sur notre site internet à l'adresse:

<http://www.fusions-acquisitions.fr/article/dossiers-5/comment-mettre-en-pratique-l-ia-au-sein-des-cabinets-d-avocats-3012>

comme Lancelaw, ce dernier a été une opportunité de mettre au défi cet outil, afin de tester sa capacité auprès d'une communauté exigeante d'experts juridiques ainsi que sur une thématique très pointue. Preuve de la réussite de ce pilote mené depuis près d'un an, Lancelaw est aujourd'hui le robot avec le meilleur taux d'ouverture de tous les robots éduqués dans le cadre du projet Flint, avec 70% des destinataires qui ouvrent et consultent les emails envoyés par Lancelaw.

La collaboration comme maître-mot

Si le projet « Lancelaw » se distingue par son approche disruptive et pratique de l'innovation, un élément humain a été indispensable à la réussite de cette initiative - la collaboration entre les différentes parties prenantes, et cela sur plusieurs niveaux :

Tout d'abord à travers la relation coopérative entre humains et robots, qui se trouve au cœur même du projet Flint. L'intelligence artificielle de Flint s'appuie sur une combinaison de plusieurs modèles de « machine learning » (apprentissage automatique) et de réseaux de neurones, conçue pour interagir de façon proactive et pédagogique avec les humains. Plus que sur les données ou la technologie, la pertinence de l'intelligence artificielle repose avant tout sur la qualité de l'interaction homme-machine. L'éducation des robots permet aux humains de modéliser leur expertise afin d'automatiser en toute confiance les tâches répétitives (comme chercher de l'information) et se concentrer sur la valeur ajoutée (comme l'analyse).

Ensuite, grâce à la collaboration entre les deux éleveurs de Lancelaw, avec l'appui important des équipes respectives. Alors que les intelligences artificielles créées dans le cadre de Flint sont souvent éduquées par une seule personne - facilitant la prise de décision, par exemple lorsqu'il s'agit de juger de la pertinence d'un article - le choix s'est porté ici sur un binôme d'éleveurs. L'éducation de Lancelaw par deux avocats aux expertises et horizons différents a ainsi permis d'élargir les sources, d'affiner les thématiques et de construire un outil efficace en seulement quelques mois.

Enfin, tout le cabinet est aujourd'hui impliqué dans cette expérience à travers l'algorithme de Lancelaw, qui continue à apprendre et affiner sa sélection. Ils continuent d'explorer et de détecter des nouvelles sources et de nouveaux profils référents sur les réseaux sociaux. De plus, les robots s'entraînent aussi les uns avec les autres. Plus il y a d'experts qui entraînent des robots, plus les robots gagnent en élasticité et en précision, et plus ils sont rapides à entraîner.

- - -

Adopté par Baker McKenzie en 2017 et formé pendant plusieurs mois au sein du cabinet, Lancelaw a été une façon d'intégrer le futur du métier d'avocat et, plus particulièrement, l'intelligence artificielle. Car si l'IA mobilise aujourd'hui de nombreux secteurs, certains de ses effets sont déjà clairement visibles dans le domaine du droit. Entre « justice prédictive » et création automatique de documents juridiques, le secteur s'interroge sur les impacts que cette technologie pourrait avoir sur le métier d'avocat. Au sein de Baker McKenzie, Lancelaw n'a pas remplacé des juristes humains mais est devenu une ressource à part entière pour le cabinet. Il fonctionne aujourd'hui en autonomie, sur son périmètre défini par le cabinet, et constitue une source d'informations fiable et prometteuse.